RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CABINET

MINISTRE

Lomé, le 21 DEC 2020

N° 0306 /MSL/CAB/20

A

L'Honorable Gerry Komandega TAAMA
Député à l'Assemblée nationale togolaise

LOME

Objet : **votre courrier du 25 novembre 2020**

Honorable député,

Nous avons été saisis, par votre correspondance du 25 novembre 2020, pour apporter des éclairages au sujet des questions écrites suivantes :

1. quelles sont les stratégies mises en place pour faire redorer le blason de nos éperviers (équipe de football actuelle) ?
2. dans tous les pays du monde, l'entraineur, qu'il soit national ou international, est astreint à des obligations de résultat. Le nôtre totalise au bout de 4 ans, 12 défaites, 4 nuls et 6victoires, sans compter trois éliminations à des compétitions internationales. Qu'est ce qui justifie son maintien à son poste ?
3. le représentant du peuple que je suis voudrais aussi savoir si le salaire de cet entraineur est du ressort du budget national. Si c'est le cas, quelle est, dans les stipulations de son contrat, la valeur de ce salaire ?

Honorable député, avant de répondre spécifiquement à chacune de vos questions sus rappelées, nous tenons à saluer votre initiative qui témoigne de tout l'intérêt que vous portez au sport togolais et à son développement. Vos préoccupations, que nous partageons, traduisent bien, celles du public sportif en général et des amoureux du football en particulier. Elles viennent donc renforcer notre conviction d'être sur la bonne voie pour contribuer avec le concours de tous, au succès de la mission de construction du rayonnement du sport togolais, pour en faire un véritable socle pour la paix, la cohésion sociale et le développement socio-économique.

S'agissant du sport roi c'est-à-dire, du football togolais qui constitue, la trame de vos préoccupations très pertinentes, nous nous faisons le devoir d'apporter à chacune de vos questions, de manière détaillée, les éléments de réponse dont nous disposons.

1. **Quelles sont les stratégies mises en place pour faire redorer le blason de nos éperviers (équipe de football actuelle) ?**

Honorable député, cette question nous offre l'occasion de revenir sur les actions déjà engagées ou planifiées pour une redynamisation du sport roi au Togo.
En effet, le 27 octobre 2020, nous avons rencontré les membres du bureau exécutif de la fédération togolaise de football (FTF) pour effet de prendre connaissance de leur plan d'actions, de recueillir leurs difficultés et leurs éventuelles approches de solutions.

Rue Yoto, BP 3193 Tél. : 228 22 22 10 53 – Fax. +228 22 22 42 28 Email secretariat.ministre@sports.gouv.tg/msltogo2020@gmail.com Lomé – Togo

Scanné avec CamScanner

De cette rencontre, il en ressort la nécessité de réviser la loi n°2011-017 du 16 juin 2011 portant charte des activités physiques et sportives au Togo afin de professionnaliser le football. Ce à quoi nous nous attelons avec pour preuve la validation, le 07 décembre 2020, du projet de révision de la charte susvisée.

Nous comptons également proposer des textes d'application de cette loi révisée dont notamment un texte fixant les diverses primes des joueurs et du staff technique de nos équipes nationales à l'occasion des compétitions internationales en contrepartie de leurs performances en vue d'instaurer une sérénité en leur sein.

En outre, nous estimons que redorer le blason du football togolais passe par la réconciliation de nos ambitions présentes avec notre passé. Dans cette dynamique, il convient de réhabiliter la mémoire de notre football en remettant au goût du jour ses plus grands moments et ses plus grands hommes. Le site internet du ministère sera le principal vecteur de cette action.

Des actions spécifiques également sont menées :

- la création par l'Etat, en 2011, de deux centres de développement des sports (CDS) à Kpalimé et à Bassar que nous comptons redynamiser pour parachever la formation des jeunes joueurs talentueux qui serviront de viviers aux équipes nationales ;
- la signature d'une convention de partenariat, le 04 septembre 2020, entre la Direction des sports scolaire et universitaire (DISSU) et la Fédération togolaise de football (FTF) dans le but d'améliorer et rendre beaucoup plus compétitif le football dans le cadre des compétitions scolaire et universitaire ;
- la désignation d'un cadre du ministère des sports comme point focal auprès des fédérations sportives nationales. Ceci permettra de s'assurer de la bonne évolution de la mise en œuvre des actions projetées et de corriger ou réajuster les activités en cas de besoin.

Une fois la crise sanitaire maitrisée, nous projetons de lancer les championnats scolaire et universitaire dans les catégories U15, U17, U20 et de maintenir la régularité de la participation des équipes nationales U17, U20 et « A » version locale aux différentes compétitions de leurs catégories respectives.

Bien plus, les bases d'un partenariat visant à renforcer et soutenir le football en milieu scolaire ont été posées avec la FIFA à l'issue d'une visioconférence, présidée par le Secrétaire général de la FIFA, le 19 octobre 2020.

2. **Dans tous les pays du monde, l'entraineur, qu'il soit national ou international, est astreint à des obligations de résultat. Le nôtre totalise au bout de 4 ans, 12 défaites, 4 nuls et 6victoires, sans compter trois éliminations à des compétitions internationales. Qu'est ce qui justifie son maintien à son poste ?**

Honorable député, vous faite une analyse statistique parfaite de la situation notamment, en ce qui concerne les résultats de l'équipe nationale « A » de football depuis l'arrivée du sélectionneur Claude Le ROY. Nous partageons votre lecture de la situation qui démontre votre maitrise de la question et nous vous en remercions.

Toutefois, il nous faut rappeler que le football à ce niveau engage plusieurs acteurs tels que le sélectionneur, le staff technique, les joueurs, les supporteurs, les dirigeants de la fédération et aussi le ministère des sports. La performance de l'équipe dépend de la sérénité et de la synergie qui existe entre ces différents acteurs. Ce constat nous conduit donc à nous interroger autrement. Les échecs de l'équipe nationale « A » sont-ils de la responsabilité exclusive du sélectionneur ? Son bilan est-il négatif sur tous les plans ?

Sans doute, c'est l'impression qui se dégage quand nous regardons les statistiques et les résultats. Mais une analyse approfondie des actions et projets permet de reconnaitre que le sélectionneur a contribué à la renaissance d'une équipe nationale « A » disciplinée et plus organisée, et la mise en place continue d'un vivier de jeunes talents, rompus à la compétition de haut niveau à travers son projet « graine du Togo ».

Scanné avec CamScanner

Aussi voudrions-nous rappeler que la gestion administrative de l'équipe nationale de football a nettement gagné en efficacité et en professionnalisme. La rigueur du travail qu'il impose et la nouvelle dynamique managériale qui en résulte se sont progressivement implémentées au niveau de la fédération tout comme au sein des différentes structures d'encadrement du football au niveau national. Il ne faut pas aussi perdre de vue qu'un sursaut patriotique de tous les acteurs cités plus haut, sera véritablement un atout majeur pour permettre à nos Eperviers d'aller de succès en succès.

Nous pensons que la disette que traverse l'équipe nationale « A » est, dans une certaine mesure, liée au fait que la transition entre générations au sein de cette sélection n'a pas été assurée. L'heure est à la reconstruction. Il nous faut prendre le temps pour bien rebâtir et restructurer l'équipe nationale afin d'éviter cette longue disette entre deux générations.

En somme, tout n'est pas négatif même si cette impression se dégage à première vue pour tout observateur et tout passionné.

Toutefois, nous poursuivons la réflexion sur la question de manière approfondie en prenant en compte tous les contours afin de livrer une solution qui préserve au mieux les intérêts du Togo et des amoureux du sport roi.

3. **Le représentant du peuple que je suis voudrait aussi savoir si le salaire de cet entraineur est du ressort du budget national. Si c'est le cas, quelle est, dans les stipulations de son contrat, la valeur de ce salaire ?**

Honorable député, cette question tout comme les précédentes est d'une pertinence incontestable et nous nous faisons le plaisir d'y répondre également.

Il nous faut dans cette dynamique rappeler que le choix et la désignation d'un sélectionneur n'est pas une mission exclusive du ministère des sports et des loisirs. Ce choix relève essentiellement de la compétence de la fédération concernée qui fait les appels à manifestation d'intérêt et désigne un attributaire. Le rôle du ministère des sports dans ce processus consiste à accompagner la fédération. Il en découle donc que c'est elle qui négocie avec le candidat retenu les clauses financières de son contrat. Là-dessus, ce dont nous pouvons vous assurer, est que, le sélectionneur de l'équipe nationale de football n'émarge pas sur le budget du ministère des sports et loisirs.

Honorable député, nous vous remercions et par la même occasion remercions l'ensemble de la représentation nationale, pour l'intérêt porté au sport togolais en général, et au développement du football en particulier. Cet intérêt pour le sport, cadre bien avec l'aspiration du gouvernement qui est de faire du secteur des sports un levier de développement et de cohésion sociale, raison pour laquelle un département exclusif est dédié aux sports et aux loisirs. En espérant avoir apporté des éclairages utiles à vos questions, nous vous prions d'agréer, **Honorable député**, nos salutations distinguées.

REPUBLIQUE TOGOLAISE
LE MINISTRE
MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Dr. Lidi BESSI-KAMA

Rue Yoté, BP 3193 Tél. : 228 22 22 10 53 – Fax. +228 22 22 42 28 Email secretariat.ministre@sports.gouv.tg/msltogo2020@gmail.com Lomé – Togo

Scanné avec CamScanner

République *Togolaise*

Travail - Liberté - Patrie

ASSEMBLEE NATIONALE
ARRIVEE
22 DEC. 2020
ENREGISTRE SOUS LE N° 1205

PRIMATURE

BORDEREAU D'ENVOI N°410/2020/PM/CAB

Pièces adressées Son Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée nationale

- LOME -

N° d'ordre	Analyse	Nombre de pièces	Observations
01	Lettre n°0306/MSL/CAB/20 du 21 décembre 2020, de Madame la Ministre des sports et des loisirs, adressée à l'Honorable Gerry Komandega TAAMA.	01	*Transmis en complément de la correspondance n°420/PM/SGG/2020 du 15 décembre 2020, s'il vous plaît*
	Arrêté le présent bordereau à une (01) pièce.	01	
	Lomé, le 21 DEC 2020 Le Directeur de Cabinet REPUBLIQUE TOGOLAISE * CABINET DU PREMIER MINISTRE **Etsri HOMEVOR**		

Scanné avec CamScanner